# Corrigé et barème – temps du passé et leurs valeurs — niveau ★★

Durée : 55 min – Sans document – Sur 20 points · Français 6e

## Exercice 1 – Transposer un récit au passé *(4 pts)*

a) Il **pleuvait** sur le port et les pêcheurs **rangeaient** leurs filets. Imparfait : c'est le décor et des actions en cours au début de la scène (arrière-plan) ; « rangeaient » garde le « e » après le « g » devant « a ». On accepte aussi « rangèrent » (passé simple : les pêcheurs rangent leurs filets quand la pluie arrive, action de premier plan), mais en ouverture de récit, avant « Soudain », on attend plutôt le décor à l'imparfait. (1 pt : 0,5 pt par verbe) (1)

b) Soudain, une sirène **se mit** à hurler. Passé simple : action soudaine de premier plan ; « mettre » suit la série en -is, -it. (1 pt : 0,5 pt temps ; 0,5 pt forme juste) (1)

c) Les hommes **coururent** vers la jetée. Passé simple : action de premier plan qui suit la sirène ; « courir » suit la série en -us, -ut, -urent. (1 pt : 0,5 pt temps ; 0,5 pt forme juste) (1)

d) Ils **découvrirent** une barque qui **luttait** contre les vagues. « Découvrirent » : passé simple, action ponctuelle (premier plan) ; « découvrir » suit la série en -is, -it. « Luttait » : imparfait, action qui dure, en arrière-plan. (1 pt : 0,5 pt par verbe) (1)

**Piège** — le passé simple des verbes du 3e groupe ne se fabrique pas sur l'infinitif : « mettre » donne « il mit » (pas « il metta ») et « courir » donne « ils coururent ». Il faut connaître la série de chaque verbe (-it ou -ut).

## Exercice 2 – Passé composé et plus-que-parfait *(4 pts)*

a) Elles **sont arrivées** / elles **étaient arrivées** : auxiliaire être (présent, puis imparfait) ; accord avec le sujet féminin pluriel : arrivées. (1 pt : 0,5 pt par temps, accord compris) (1)

b) Nous **avons pris** / nous **avions pris** : auxiliaire avoir ; participe passé irrégulier « pris » (avec un s : une chose prise). (1 pt : 0,5 pt par temps) (1)

c) Ma sœur **est née** / ma sœur **était née** : « naître » se conjugue avec être ; participe irrégulier « né », accordé au féminin : née. (1 pt : 0,5 pt par temps, accord compris) (1)

d) Vous **avez vu** / vous **aviez vu** : auxiliaire avoir ; participe passé irrégulier « vu », sans accord avec le sujet. (1 pt : 0,5 pt par temps) (1)

**Astuce** — le plus-que-parfait se fabrique à partir du passé composé : on garde le même auxiliaire et le même participe (avec le même accord), on met seulement l'auxiliaire à l'imparfait (« sont arrivées » devient « étaient arrivées »).

## Exercice 3 – Avant ou après ? *(4 pts)*

a) Nos amis **avaient fini** le gâteau : ils l'ont fini AVANT que nous entrions ; le plus-que-parfait marque une action antérieure à une autre action passée. (1 pt : 0,5 pt forme ; 0,5 pt explication) (1)

b) Le voleur **s'était enfui** : verbe pronominal, donc auxiliaire être ; la fuite a eu lieu avant l'arrivée des gendarmes (passé simple « arrivèrent »). (1 pt : 0,5 pt forme ; 0,5 pt explication) (1)

c) Son chat **avait disparu** : auxiliaire avoir à l'imparfait + participe « disparu » ; la disparition (trois jours plus tôt) précède le moment où Julie pleure. (1 pt : 0,5 pt forme ; 0,5 pt explication) (1)

d) Ils **avaient ramé** toute la nuit : l'action de ramer est antérieure à l'état décrit (« étaient épuisés ») et elle en est la cause. (1 pt : 0,5 pt forme ; 0,5 pt explication) (1)

**Méthode** — repère d'abord le moment passé qui sert de point de départ (une action au passé composé, au passé simple ou à l'imparfait) ; tout ce qui s'est passé AVANT ce moment se met au plus-que-parfait.

## Exercice 4 – Discours ou récit ? *(4 pts)*

a) **Futur simple**, **discours** (je, te, « demain » : on se place au moment où l'on parle) ; valeur : action à venir, un projet. (1 pt : 0,5 pt temps ; 0,5 pt discours et valeur) (1)

b) **Futur simple**, **discours** (on s'adresse à « vous ») ; valeur : ordre, une consigne qui remplace l'impératif (« Rendez vos copies »). (1 pt : 0,5 pt temps ; 0,5 pt discours et valeur) (1)

c) **Passé simple**, **récit** (3e personne, aucun lien avec le moment où l'on parle) ; valeur : action de premier plan, brève, qui fait avancer l'histoire. (1 pt : 0,5 pt temps ; 0,5 pt récit et valeur) (1)

d) **Passé composé**, **discours** (je, exclamation) ; valeur : action passée et terminée, dont la conséquence compte encore au moment où l'on parle (le cahier manque maintenant). (1 pt : 0,5 pt temps ; 0,5 pt discours et valeur) (1)

**Erreur fréquente** — penser que le discours, ce sont seulement des paroles entre guillemets. Le discours est ancré dans la situation de celui qui parle (je, tu, hier, demain) et utilise le passé composé ; le récit est coupé de cette situation et utilise le passé simple.

## Exercice 5 – Corriger une copie *(4 pts)*

a) Nous **croyions** aux fées. Le radical de l'imparfait est celui de « nous » au présent sans -ons : nous croy-ons → croy- ; on ajoute « -ions », d'où « y » suivi de « i ». (1 pt : 0,5 pt correction ; 0,5 pt explication) (1)

b) Le prince **prit** son épée. « Prendre » suit la série en -is, -it au passé simple : il prit (et non « prena », fabriqué à tort sur le modèle des verbes en -er). (1 pt : 0,5 pt correction ; 0,5 pt explication) (1)

c) Mes cousins **étaient** déjà **allés** se coucher. « Aller » se conjugue avec l'auxiliaire être ; au plus-que-parfait, être à l'imparfait, et le participe s'accorde avec « mes cousins » (masculin pluriel). (1 pt : 0,5 pt auxiliaire ; 0,5 pt accord justifié) (1)

d) Les enfants **commençaient** à s'impatienter. Devant « a », le « c » prend une cédille pour garder le son [s] (nous commençons). (1 pt : 0,5 pt correction ; 0,5 pt explication) (1)

**Piège** — à l'imparfait, on garde TOUT le radical de « nous » au présent, même s'il se termine par « y » ou « i » : nous croyions, nous riions, vous criiez. Le double son se voit à l'écrit, même s'il s'entend à peine.

*Ce document est la propriété intellectuelle de Ben, professeur particulier (benprofparticulier.fr), protégée par le Code de la propriété intellectuelle (art. L. 111-1 et L. 122-4). Il est mis à disposition pour un usage personnel de révision. Toute reproduction, diffusion, mise en ligne ou revente, totale ou partielle, sans autorisation écrite est interdite et constitue une contrefaçon (art. L. 335-2).*